Les prix de l'électricité pour



Direct pro 1 an (Région de Bruxelles-Capitale)

Formules de prix - Janvier 2020 - TVA exclue

Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa

Les prix qui vous sont facturés sont constitués des 3 parties suivantes: le prix de l'électricité et les coûts d'énergie verte et le cas échéant de cogénération sous le point 1, les Coûts de Réseaux (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) détaillés sous le point 2 et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics, détaillés sous le point 3.

1. PRIX D'ÉNERGIE INDEXÉ - 1 AN (1)

		Janvier 2020
NORMAL		
Redevance fixe (€/an)	Prix	14,81
Prix par kWh (c€/kWh)		5,976
,	Formule de prix	0,4100 + 0,1075 x Endex (15d,1,3 - 14d,0,3)
BIHORAIRE		
Redevance fixe (€/an)	Prix	14,81
Prix par kWh heures pleines (c€/kWh)		6,541
	Formule de prix	0,4100 + 0,1184 x Endex (15d,1,3 - 14d,0,3)
Prix par kWh heures creuses (c€/kWh)		5,352
	Formule de prix	0,3600 + 0,0964 x Endex (15d,1,3 - 14d,0,3)
EXCLUSIF NUIT		
Prix par kWh (c€/kWh)		5,352
	Formule de prix	0,3600 + 0,0964 x Endex (15d,1,3 – 14d,0,3)
Option "100% vert – 100% belge" (6)		
Prix par kWh (c€/kWh)		0,289

Option "100% vert – 100% belge" (6)	
Prix par kWh (c€/kWh)	0,289

COUTS ENERGIE VERTE

		2020
		Région
		Bruxelles-Capitale
Coûts énergie verte (2)	(c€/kWh)	1,000

2. COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT (3)

	DISTRIBUTION				TRANSPORT		
Gestionnaire du réseau de distribution	Normal	Bihoraire heures pleines	Bihoraire heures creuses	Exclusif nuit	Terme fixe	Tarif prosommateur (4)	
Région de Bruxelles-Capitale	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/kVA/an)	(c€/kWh)
SIBELGA	7,02	7,02	5,12	5,12	10,23	-	1,89

Terme de puissance mise à disposition		
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)	
<= 13 kVA	27,02	
> 13 kVA	54 06	

3. SUPPLEMENTS

Gestionnaire du réseau de distribution	Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (5)	Redevance raccordement	Total Suppléments
Région de Bruxelles-Capitale	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	0,19261	0,31805	-	0,51066

Droit pour le financement Obligations de Service Public. Montants indexés pour 2020.				
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)			
<= 1,44 kVA	0,00			
> 1,44 et <= 6 kVA	10,08			
> 6 et <= 9,6 kVA	16,20			
> 9,6 et <= 13 kVA	20,28			
> 13 et <= 18 kVA	30,36			
> 18 et <= 36 kVA	40,44			
> 36 et <= 56 kVA	81,00			
> 56 kVA	131,64			







- (1) Le prix de l'électricité est indexé trimestriellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières ICE Endex relatives au trimestre de fourniture reprises sous la rubrique «Belgian Power Base Load Futures», publiées durant la période allant du 15e jour calendrier du mois M-2 au 14e jour calendrier inclus du mois M-1 où M est le premier mois du trimestre de fourniture (ci-après Endex (15d.1,3 14d.0,3)). Le paramètre Endex (15d.1,3 14d.0,3), exprimé en €/MWh, est calculé et publié par ENGIE (voir www.engie.be).
 - Le paramètre Endex (15d.1.3 14d.0.3) d'application durant le 1er trimestre 2020 est de 51.78 €/MWh.
- (2) Ces coûts sont calculés de la manière suivante: Q x Pc pour le coût énergie verte ainsi que le coût cogénération pour la Région Flamande. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du Client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération. Pc correspond au prix par certificat et s'élève (hors TVA) pour l'énergie verte à 71 € en Wallonie, à 100 € à Bruxelles et à 95 € en Flandres. Le prix par certificat de cogénération en Flandres s'élève à 25 €. Les coûts sont adaptés en fonction des modifications légales et sont repris séparément sur la facture.
- (3) Les tarifs de réseau de distribution/transport applicables à partir du 2 janvier 2020, sont approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL).
- (4) Le tarif prosommateur s'applique à tous les utilisateurs du réseau qui ont une installation de production d'une puissance maximale de 10 kVA. Il s'agit des utilisateurs du réseau raccordés au réseau basse tension et disposant d'un compteur d'électricité tournant à l'envers. Le tarif prosommateur est porté en compte à partir du 1er juillet 2015 au prorata de l'année civile. Pour de plus amples informations : www.VREG.be
- (5) Pas soumis à la TVA.
- (6) Vous avez la possibilité de souscrire à l'option *100% vert − 100% belge* qui vous certifie une énergie 100% vert e d'origine belge lors de la conclusion de votre contrat. Avec l'option *100% vert − 100% belge*, ENGIE garantit que l'intégralité de l'électricité prélevée par le Client sera de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables belges conformément à la législation applicable. Ce prix en c€/kWh n'est pas inclus dans le prix de l'énergie.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de Direct pro 1 an Option "100% vert – 100% belge" : sources d'énergie renouvelables (1).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de Direct pro 1 an en Région Wallonne en 2018: cogénération de qualité (0.00 %), combustibles fossiles (28,67 %), nucléaire (68,27 %), inconnu (3,06 %).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de Direct pro 1 an en Région Flamande en 2018: cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (28,67%), nucléaire (68,27%), inconnu (3,06%).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de Direct pro 1 an en Région de Bruxelles-Capitale en 2018: cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (28,67 %), nucléaire (68,27 %), inconnu (3,06 %).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa en Région Wallonne en 2018 : sources d'énergie renouvelables (10,57%), cogénération de qualité (0%), combustibles fossiles (25,64%), nucléaire (61,05%), inconnu (2,74%).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa en Région Flamande en 2018 : sources d'énergie renouvelables (19,84 %), cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (22,98 %), nucléaire (54,72 %), inconnu (2,46 %).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa en Région de Bruxelles-Capitale en 2018 : sources d'énergie renouvelables (35,91 %), cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (18,37 %), nucléaire (43,75 %), inconnu (1,97 %).

